CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE

DOMINIQUE DUVAL - BENOIT BOUCLY - NICOLAS CRIBIER - SEBASTIEN DONRONT
EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION LA CLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSOCIATION LA CLE
22 place Henri Gadeau de Kerville
76100 Rouen

Association LA CLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de l'Association LA CLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne le rattachement des prestations et subventions de fonctionnement, aux charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'approche retenue par l'association et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 30 mai 2022 et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

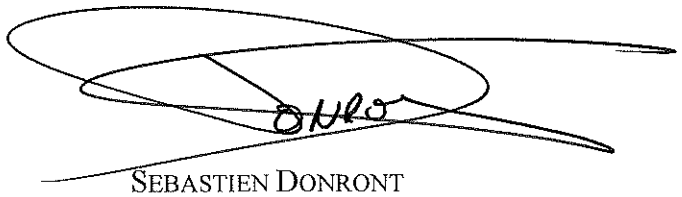
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 31 mai 2022

Le Commissaire aux comptes
SARL CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE



SEBASTIEN DONRONT

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	5 349	5 349		
Immobilisations incorporelles en cours				3 693
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	309 825	264 138	45 686	44 822
Immobilisations financières				
Participations	999		999	999
Autres titres immobilisés	176		176	76
Autres immobilisations financières	76 184		76 184	72 772
Total I	**392 533**	**269 487**	**123 046**	**122 363**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	121 976	1 287	120 689	130 988
Autres créances	120 645		120 645	124 715
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	1 062 370		1 062 370	1 040 351
Charges constatés d'avance	8 056		8 056	3 759
Total II	**1 313 047**	**1 287**	**1 311 760**	**1 299 813**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 705 581**	**270 774**	**1 434 806**	**1 422 176**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	452 574	429 980
Réserves des activités sociales et médico-sociales	141 788	134 298
Report à nouveau	77 080	-3 876
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	1 764	1 489
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	**50 689**	**111 316**
Situation nette (sous-total)	**723 895**	**673 206**
Subventions d'investissement	8 353	10 753
Total I	**732 249**	**683 960**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	31 131	7 974
Provisions pour charges	152 045	183 807
Total III	**183 176**	**191 781**
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses	71 761	69 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 666	87 627
Dettes fiscales et sociales	297 372	348 003
Autres dettes	48 188	40 901
Produits constatés d'avance	3 394	60
Total IV	**519 382**	**546 436**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 434 806**	**1 422 176**
(1) Dont à plus d'un an (a)	71 761	
Dont à moins d'un an (a)	447 620	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	1 880 251	1 662 384
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 813 147	1 747 323
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	71 955	17 490
Autres produits	2 165	29 980
Total I	**3 767 518**	**3 457 176**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 598 314	1 358 632
Impôts, taxes et versements assimilés	157 051	126 522
Salaires et traitements	1 451 307	1 349 824
Charges sociales	479 385	405 107
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 653	93 123
Dotations aux provisions	18 000	1 500
Autres charges	9 948	12 283
Total II	**3 749 658**	**3 346 992**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**17 860**	**110 184**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	522	599
Total III	**522**	**599**
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**522**	**599**

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**18 382**	**110 783**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	34 730	1 247
Total V	**34 730**	**1 247**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 944	60
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	455	616
Total VI	**2 399**	**676**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**32 331**	**571**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**23**	**38**
Total des produits (I+III+V)	**3 802 770**	**3 459 022**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**3 752 081**	**3 347 706**
EXCEDENT OU DEFICIT	**50 689**	**111 316**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	100 581	73 918
Total	**100 581**	**73 918**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	100 581	73 918
Total	**100 581**	**73 918**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LA CLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 434 806 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 50 689 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'Association regroupent les activités de l'ensemble de ces services formés du service Logement, du Samsah, du GEM La Sève, du Service d'aides à domicile, du GEM de Canteleu, du Service Formation et du GEM d'Elbeuf. Les opérations comptables de chaque service font par ailleurs l'objet d'un suivi individualisé.

L'association comptabilise depuis l'exercice clos le 31/12/2014 les engagements de retraite. Les indemnités de fin de carrière à devoir au personnel ont été évaluées au 31/12/2021 à la somme de 132 045 euros en retenant les hypothèses de calcul suivantes :

- Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis.
- Age de départ : 63 ans.
- Taux de rotation : 8% dégressif jusqu'à 50 ans.
- Départ à l'initiative du salarié.
- Taux de revalorisation des salaires : 1.50 % par an.
- Taux d'actualisation : 1 %.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

* Installations générales, agencements et aménagements divers :
  Matériels appartements : 3 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau :
  Mobilier appartements : 5 ans
  Matériel de bureau : 5-8 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Présentation de l'Association La Clé :

L'association a pour but de développer dans le département de la Seine Maritime des actions d'insertion et de réinsertion pour des personnes souffrant de troubles psychiques en lien avec des pathologies mentales et d'agir en faveur de la déstigmatisation du public concerné.

Pour mettre en oeuvre ces actions et réaliser ces objectifs, l'Association dispose des moyens suivants :

- Un service Logement.
- Un service d'Accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychiques.
- Un service d'aide à domicile spécialisé.
- Un secteur dédié au développement d'actions de médiations sociales.
- Un service chargé d' actions de formation.

Le siège social de l'Association est situé au 22 Place Gadeau de Kerville 76 100 Rouen.

Crise sanitaire :
L'association n'a pas subi d'impact particulier lié à la poursuite de la crise sanitaire, ses ressources provenant pour l'essentiel de finançeurs publics à savoir l'ARS et le Conseil Départemental de Seine Maritime.

Divers :
L'association est reconnue d'intérêt général depuis le 5 décembre 2013.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 042		3 693	5 349
Immobilisations incorporelles	**9 042**		**3 693**	**5 349**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	37 382	5 963	2 191	41 154
- Matériel de transport	155 547			155 547
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	98 061	17 012	1 951	113 123
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**290 991**	**22 975**	**4 141**	**309 825**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	999			999
- Autres titres immobilisés	76	100		176
- Prêts et autres immobilisations financières	72 772	3 412		76 184
Immobilisations financières	**73 848**	**3 512**		**77 360**
ACTIF IMMOBILISE	**373 880**	**26 487**	**7 834**	**392 533**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI SCI LA CLE 76230 QUINCAMPOIX	1 000	-37 328	99,90	584
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	999	999	26 500		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 349			5 349
Immobilisations incorporelles	**5 349**			**5 349**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 575	4 741	2 191	32 125
- Matériel de transport	136 975	8 152		145 127
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	79 619	9 218	1 951	86 886
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**246 168**	**22 111**	**4 141**	**264 138**
Total	**251 518**	**22 111**	**4 141**	**269 487**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 326 861 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	76 184		76 184
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	121 976	121 976	
Autres	120 645	120 645	
Charges constatées d'avance	8 056	8 056	
Total	**326 861**	**250 677**	**76 184**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	9 614
Personnel, produits à recevoir	12 999
Organismes soc, produits à recev.	3 008
Subvention GLP à recevoir	15 000
Etat, produits à recevoir	9 992
Divers, produits à recevoir	1 104
Total	**51 717**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	1 047	1 287	1 047	1 287
Total	**1 047**	**1 287**	**1 047**	**1 287**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 287	1 047	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	429 980	22 594			452 574
Réserves des activités sociales	134 298	7 491			141 788
RAN hors activités sociales	-3 876	80 956			77 080
RAN des activités sociales	1 489	275			1 764
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	111 316	-111 316	50 689		50 689
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	**673 206**		**50 689**		**723 895**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	10 753			2 400	8 353
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**683 960**		**50 689**	**2 400**	**732 249**

Les fonds associatifs correspondent aux données suivantes :

Les résultats cumulés des exercices antérieurs du service Logement provenant de la gestion des activités principales 'accueil, hébergement" et de l'activité "vie associative" pour la somme de 182 668.42 E ainsi que des sommes affectées au projet associatif pour 17 729.55 E soit un total de 200 397.97 E.

Notes sur le bilan

Les résultats cumulés des exercices antérieurs des autres services de l'Association à savoir :

- SAMSAH : 325 870.77 E
- GEM La Séve : 67 552.64 E
- SADS : -26 265.68 E
- Compte Général : 314.95 E
- GEM Canteleu : 47 755.72 E
- Service Formation : 10 678.17 E
- GEM Elbeuf : 55 255.02 E

Le résultat du présent exercice de chaque service correspondant à un résultat total de 50 689.21 E se répartissant comme suit :

- Logement : -10 858.83 E
- SAMSAH : 29 266.32 E
- GEM La Sève : -2 257.23 E
- SADS : 27 303.19 E
- Compte Général : -371.70 E
- GEM Canteleu : 771.45 E
- Service Formation : 7 590.72 E
- GEM Elbeuf : -754.71 E

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 500	18 000			19 500
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	163 807	5 558	37 320		132 045
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	26 474	7 152	1 995		31 631
Total	**191 781**	**30 710**	**39 315**		**183 176**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		18 000	39 315		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 519 382 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	71 761		71 761	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 666	98 666		
Dettes fiscales et sociales	297 372	297 372		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 188	48 188		
Produits constatés d'avance	3 394	3 394		
Total	**519 382**	**447 620**	**71 761**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 917			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn fact non parvenues	24 019
Gaz	225
Honoraires commiss.compt.	2 100
Honoraires comptables	5 680
Dettes prov.congés à payer	102 466
Personnel autres charges à payer	3 240
Charges soc.congés à payer	37 880
Org.soc.charges à payer	2 355
Etat, autres charges à payer	218
Total	**178 183**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 056		
Total	**8 056**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	3 394		
Total	**3 394**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 6 000 Euros
Honoraire des autres services : 0 Euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 944	
Amortissements des immobilisations	455	
Subventions d'investissement virées au résultat		2 400
Autres produits		32 330
TOTAL	**2 399**	**34 730**

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 54 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	7	8	5
Employés	14	32	46	43
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	**15**	**39**	**54**	**48**

Contributions volontaires

L'association bénéficie de subventions en nature du Centre Hospitalier du Rouvray sous forme de mise à disposition gratuite de personnel comptabilisée dans les comptes de l'exercice pour un montant de 100 581 E. Le montant comptabilisé correspond au coût salarial de deux salariés détachés par le CHR du Rouvray intervenant au sein du service Logement.

CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE

DOMINIQUE DUVAL - BENOIT BOUCLY - NICOLAS CRIBIER - SEBASTIEN DONRONT
EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION LA CLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSOCIATION LA CLE
22 place Henri Gadeau de Kerville
76100 Rouen

Association LA CLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de l'Association LA CLE,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées

Directeurs relevant de l'article L.312-1 du CASF

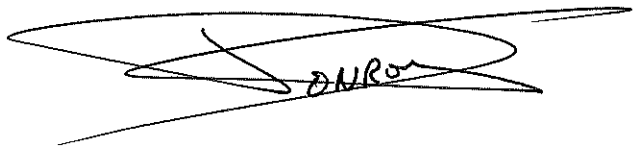
Conventions

Rémunérations brutes comptabilisées en charges d'un montant de 108 679 € sur l'exercice.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Rouen, le 31 mai 2022

Le Commissaire aux comptes
SARL CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE



SEBASTIEN DONRONT